



## CAFE ASSOCIATIF DE LA POSTE

### ESPACE DE VIE SOCIALE

3 rue Morice

14860 AMFREVILLE

## PRCOCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 2 MARS 2024

Les adhérents du Café Associatif de la Poste se sont réunis 2 mars 2024 à 11 h au Café associatif de la poste à Amfreville sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par mail par le Comité d'Animation.

### *L'ordre du jour est le suivant :*

1.	Rapport moral et d'activité.....	2
	Le fonctionnement du Café.....	2
	Des actions variées.....	3
	Travaux d'aménagement.....	5
	Une gouvernance partagée.....	5
	Le CAP agréé Espace de Vie Sociale (EVS) par la Caisse d'allocations familiales (CAF).....	5
	Une communication soutenue.....	5
2.	Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours .....	6
3.	Modification des statuts de l'association .....	6
4.	Renouvellement des membres du Comité d'animation .....	6
5.	Montant de la cotisation.....	7
6.	Questions diverses.....	7

Selon les articles 11 et 12 l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer si 50 % des adhérents sont présents ou représentés.

Le nombre d'adhérents à ce jour est de : 89

Le nombre d'adhérents présents est de : 34

Le nombre d'adhérents représentés est de : 28

Le nombre d'adhérents présents ou représentés est de :  $34 + 28 = 62$

Le quorum est de  $89 \text{ adhérents} \times 0.5 = 45 \text{ adhérents}$

Le quorum est donc atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

## 1. Rapport moral et d'activité

---

Le CAP a connu sa première année entière de fonctionnement. Celle-ci a été très riche en événements et animations 152 personnes ont adhéré à l'association. L'implication et la motivation de toute l'équipe a été très forte, rendant possible les multiples activités développées. L'engagement des 19 co-présidents apporte de la diversité, des complémentarités et démontre la force du collectif.

La fréquentation des différentes permanences a varié en fonction des animations, et l'expérience a montré que le lieu reste peu fréquenté lors des simples ouvertures du Café.

Conformément au projet du CAP, les partenariats engagés avec les associations locales dès le démarrage du Café ont continué à se développer. Des activités en commun ont été mises en œuvre. Le local a aussi été mis à disposition d'autres structures selon un planning établi, la volonté étant de participer à la vie locale déjà très dynamique à Amfreville.

Le CAP a également inscrit son activité à l'échelle intercommunale : lien avec l'office de tourisme à Merville-Franceville pour la communication des événements, le local jeunes de Merville-Franceville afin de développer les activités auprès des adolescents, la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA) dans le cadre de sa politique jeunesse et l'Espace public numérique à Gonneville-en-Auge.

Le CAP est ainsi identifié comme nouvel acteur de l'animation de la vie sociale sur le territoire.

Des actions sont en cours de construction pour l'année 2024. Le jardin va être aménagé avec divers chantiers participatifs proposés.

Le CA a à cœur de s'orienter vers tous les publics et le nouveau partenariat établi avec la CAF va ouvrir de nouvelles perspectives. Les idées et envies sont là, chacun est invité à y prendre part, à s'engager et à œuvrer à la vie du Café.

### Le fonctionnement du Café

- **Les deux modes d'adhésion proposés**

En 2023, le Café a fonctionné sans licence de débit de boissons (condition requise : alcool servi seulement aux adhérents de l'association). Le CAP est ouvert à tous, moyennant une adhésion, avec deux possibilités proposées :

- une adhésion annuelle (de janvier à décembre) ;
- une adhésion dite « de passage » de 0,50 € par consommation, correspondant au tarif « *T'es pas CAP* », affiché dans le Café.

- ***Demande d'une licence III***

En réflexion depuis l'ouverture du Café et après l'expérience de la première année, le CA a choisi de déposer une demande de licence III. À cet effet, un co-président a suivi la formation exigée permettant d'obtenir un permis d'exploitation pour exercer son activité en toute légalité et vendre de l'alcool en étant bien informé sur les règles de sécurité à observer.

- ***Les horaires d'ouverture***

Les horaires d'ouverture ont été les vendredis soir de 18 h à 22 h et les samedis et dimanches selon le planning mensuel. Le Café a également été ouvert ponctuellement pour des événements spécifiques.

- ***L'organisation des permanences***

Chaque permanence est animée par au moins deux personnes, comprenant au minimum une personne membre du Comité d'animation.

Les adhérents ont été sollicités pour participer à l'animation des permanences. Les membres intéressés ont à leur disposition un planning où ils sont libres de s'inscrire aux dates qui leur conviennent. Une dizaine d'adhérents ont ainsi pu apporter leur aide et participer activement à la vie du Café.

## Des actions variées

- ***Animer un lieu de proximité, d'échanges et de rencontres, ouvert à tous les habitants***

Le Café a proposé, lors de ses ouvertures chaque vendredi soir, et les samedis et dimanches selon le programme mensuel, de multiples animations à destination de tous les publics :

- Soirée nouvelle année (galettes et bulles), soirée cocktails, Halloween, Noël, Téléthon ;
- Soirées jeux mensuelles ;
- Soirée tricot et papotage, atelier bricolage (Noël) ;
- Soirée quiz ;
- Fête de la saint Patrick et Fête de la musique ;
- Soirées italiennes (pizzas), grecque, latino, bretonne, beaujolais nouveau ;
- Soirées karaoké ;
- Repas partagé ;
- Retransmission événement sportif (rugby) ;
- La Fête des 1 an du CAP, la journée *Bourse d'or, un loto pas comme les autres* (1 000 tickets vendus).

- ***Faire du Café Associatif de la Poste un espace ressource et de diffusion pour la vie culturelle locale***

Le CAP a proposé aux habitants divers événements culturels tout au long de l'année :

- Soirées musicales (piano-chant Bourvil, chansons françaises, africaine, batucada, scène ouverte, lecture musicale, pop) ;
- Expositions (photographies aériennes, peintures et dessins, photos de voyages, photos animalières) ;
- Participation du CAP au Festival de cirque Tintamarre porté par la municipalité (engagement au sein du comité de pilotage, gestion de la billetterie et ouverture du Café lors de l'événement),
- Pierres en Lumières (festival du patrimoine normand permettant de découvrir les richesses culturelles du département et de se les approprier grâce à la magie de la nuit) ;
- Soirée magie close up

En 2023, 12 groupes musicaux et 5 exposants ont ainsi été accueillis au sein du Café.

- ***S'inscrire en tant que partenaire à la vie associative locale***

Le CAP a organisé plusieurs événements en partenariat avec les autres associations amfrevillaises :

- Petits-déjeuners thématiques avec le Comité de jumelage d'Amfreville : brunch anglais et petit déjeuner allemand (samedis matin) ;
- Exposition des enfants participant à l'atelier dessin de l'ASCA lors du Festival Tintamarre ;
- Participation au projet d'accueil d'un jeune européen (18-30 ans) à partir de septembre 2024 en lien avec le Comité de jumelage, l'école, le Centre de loisirs et la bibliothèque d'Amfreville, la commune d'Amfreville et la communauté de communes NCPA (service jeunesse).

Le local du Café a été également mis à disposition d'autres associations locales en dehors de ses horaires d'ouverture. En accord avec la municipalité, des conventions de mise à disposition ont été établies avec la bibliothèque d'Amfreville pour les ateliers écriture et théâtre, la chorale les 3 P'tites Notes pour des séances de répétition avec utilisation du piano, le Comité de jumelage d'Amfreville pour des cours d'anglais à destination des enfants, et NCPA pour toute activité menée en partenariat avec la communauté de communes (comme l'accueil du Centre de loisirs et des jeunes du territoire *via* le local jeunes de Merville-Franceville...).

- ***S'inscrire en tant que partenaire à la vie économique locale***

Concernant les boissons servies, le CAP privilégie les boissons bio et locales comme les bières artisanales de la brasserie L'Escale à Bourguebus.

Lors des soirées animées, le CAP a proposé parfois des assiettes composées et s'est approvisionné majoritairement auprès du boucher et du boulanger d'Amfreville, ainsi que pour les plats préparés proposés aux artistes accueillis au Café.

Le CAP a fait appel à un jeune entrepreneur d'Amfreville pour des soirées pizza (pizzas réalisées sur place au feu de bois).

Un marché de producteurs locaux a été proposé lors de la Bourse d'or avec les maraîchers de Gonnevillien-Auge, les producteurs de fromages de chèvre vendant leurs produits à Sallenelles et un paysan meunier de Touffreville).

- ***S'engager en matière de développement durable***

Comme décrit précédemment, le CAP porte une attention particulière à la qualité et à la provenance des produits servis au Café.

Le CAP accueille la permanence mensuelle du SEL (système d'échanges local) de la Baie. À cette occasion, diverses animations ont été proposées, la plupart étant ouvertes à tous : rencontre avec le paysan meunier (ferme en agriculture biologique, transformation et circuit court de farines, huiles et légumes secs), atelier 2 tonnes avec l'association les Vagabonds de l'énergie, gratiplante/gratiféria, balade découverte des plantes halophiles dans la baie de Sallenelles).

- ***Favoriser la participation des habitants à la vie du Café et à la vie locale***

10 adhérents ont assuré une permanence du Café au côté d'un membre du CAP (une à cinq permanences/an selon les personnes). Les adhérents volontaires s'inscrivent sur un planning en fonction de leurs disponibilités.

À l'initiative d'un jeune adolescent amfrevillais, un concours et une animation LEGO, en lien avec l'association Normand'Bricks, ont été proposés aux jeunes du territoire. Le local jeunes de Merville-Franceville a été associé au projet, ainsi que la bibliothèque d'Amfreville.

Le CAP a accueilli les membres de l'association Relais jeunes pour une étape à Amfreville lors de leur périple à vélo de 1 400 km en mai et juin 2023 pour sensibiliser à la transition énergétique.

Le CAP participe aussi au projet d'accueil d'un jeune européen dans le cadre du programme Corps européen de solidarité (initiative de l'Union européenne visant à donner aux jeunes de 18 à 30 ans la possibilité de s'engager dans des actions de volontariat et de solidarité), à l'initiative du Comité de jumelage d'Amfreville et en partenariat avec le Département du Calvados.

## Travaux d'aménagement

Une terrasse a été aménagée par la mairie en août.

Le CAP a confié à Roadie Kraft, graphiste du pays d'Auge (avec lettrage peint), la réalisation de son enseigne qui a été posée en fin d'année sur le bâtiment.

## Une gouvernance partagée

Le Comité d'animation s'est réuni une fois par mois, avec une participation active de ses membres.

Les commissions ont également fonctionné :

- la commission animation, qui élabore le programme mensuel ;
- la commission communication ;
- la commission achats, qui gère l'approvisionnement du Café ;
- la commission finances ;
- la commission « administratif, juridique », qui prend en charge la rédaction des conventions de mise à disposition du local, le règlement intérieur.

Chaque membre du Comité d'animation a pu s'engager en fonction de ses envies, compétences et disponibilités.

## Le CAP agréé Espace de Vie Sociale (EVS) par la Caisse d'allocations familiales (CAF)

La Caf apporte son soutien à des structures d'animation locale appelées espace de vie sociale. Ce sont des lieux de proximité qui développent des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux, familiaux et les solidarités de voisinage, et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Compte tenu du projet du CAP, le CA a déposé un dossier de demande d'agrément auprès de la CAF. Celui-ci a été accepté et le partenariat a débuté en janvier 2024 pour une première année. Le CAP va ainsi disposer d'un soutien financier lui permettant de développer son projet d'animation locale.

Des liens pourront aussi s'établir avec les autres espaces de vie sociale du territoire.

## Une communication soutenue

- ***La communication auprès des adhérents***

Une lettre d'information est envoyée à tous les adhérents chaque début de mois pour présenter le programme mensuel. Et chaque début de semaine un rappel des activités hebdomadaires est réalisé.

- ***La communication externe***

Nous envoyons chaque mois notre programme à l'office du tourisme, à la bibliothèque de Merville-Franceville et de Ranville pour la communauté de communes, aux centres de loisirs d'Amfreville et de

Dozulé (NCPA), au local jeunes de Merville-Franceville, aux responsables associations et communication de la mairie d'Amfreville.

Des affiches du programme sont diffusées dans les commerces et lieux publics d'Amfreville. Nous imprimons l'ensemble des affiches, flyers, marque-pages à l'EPN.

La page Facebook, incontournable aujourd'hui nous permet de toucher un grand nombre de personnes, la page FB compte à ce jour plus de 355 abonnés, soit 120 de plus que l'année dernière.

Les publications FB sont souvent relayées sur les pages de la commune d'Amfreville et de Sallenelles. Le site Internet permet également de faire connaître le CAP et ses activités.

La page Instagram créée l'année précédente permet de toucher un public plus jeune.

- **Relation presse**

Les programmes et les animations sont mis en ligne sur InfoLocale (outil Ouest-France) et sont envoyés aux correspondants locaux des journaux Ouest-France et Pays d'Auge qui représentent un relai essentiel ; Ils sont tous les deux souvent présents lors de nos différentes activités.

*Après la présentation du rapport moral et d'activité la parole est donnée à l'assemblée. Après des échanges, il est procédé au vote de la résolution.*

*La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## 2. Approbation du budget de l'association pour l'exercice en cours

---

Les tableaux sont présentés en annexe.

*Après la présentation du rapport financier la parole est donnée à l'assemblée. Après des échanges il est procédé au vote de la résolution.*

*La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## 3. Modification des statuts de l'association

---

M. Jacques LAMOUREUX présente les modifications des statuts à la suite de l'obtention de la licence III. Ces changements sont présentés dans le tableau annexé aux présentes.

Après la présentation de la modification des statuts, il est procédé au vote de la résolution.

*La résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.*

## 4. Renouvellement des membres du Comité d'animation

---

Dominique Hée est sortant et ne se représente pas.

Les autres membres du conseil d'animation précédent se représentent.

Adhérente à l'association café associatif de la poste, Corine Combée souhaite rejoindre le comité d'animation.



La liste des candidates et candidats se présentant à l'élection est la suivante (par ordre alphabétique des prénoms) :

- Agnès TIPHAINE
- Anthony LEFEBVRE
- Arnaud TIPHAINE
- Benoît THIEBLEMONT
- Bernadette SANSON
- Bernard LEDRU
- Cécile ROUSSELET
- Céline LEDANOIS
- Céline TISSOT
- Corine COMBEE
- Jacques LAMOUREUX
- Jean-François LEBRET
- Marie-Christine GEERTS
- Maryse TACLET
- Mickaël DUBOIS
- Patricia OURY
- Patrick DUBUS
- Reynald SCHMITT
- Véronique ROUXEL

*Les candidatures sont adoptées en un seul vote à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## 5. Montant de la cotisation

---

Le montant de la cotisation pour l'année 2025 est fixé à 10 €.

## 6. Questions diverses

---

Les questions diverses donnent lieu à un échange avec les membres de l'assemblée sur les projets à venir.

L'assemblée donne tous pouvoirs au comité d'animation afin d'effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par des représentants du Comité d'animation.

## Annexes





## PRINCIPALE MODIFICATION DES STATUTS

La Mairie d'Amfreville met à la disposition de l'association du Café Associatif de la Poste une licence III autorisant la vente de boissons alcoolisées.

Cette mise à disposition autorise l'association à vendre des boissons alcoolisées du groupe 3 (boissons alcoolisées inférieur 18 °) à des adhérents et non adhérents.

L'article L 442-10 du code de commerce dispose : « Aucune association ou coopérative d'entreprise ou d'administration ne peut, de façon habituelle, offrir des produits à la vente, les vendre ou fournir des services si ces activités ne sont pas prévues par ses statuts ».

En conséquence pour bénéficier de la licence III, les statuts de l'association du Café associatif de la Poste doivent faire référence à la vente de boissons alcoolisées à titre habituel.

ARTICLES DES NOUVEAUX STATUTS	ANCIENS STATUTS	PORTEE DU CHANGMENT
<p>Le paragraphe 2 Ressources de l'ARTICLE 8 - Cotisations – Ressources des statuts</p>	<p>« Les ressources de l'association sont constituées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des cotisations annuelles ;</li> <li>• des subventions publiques ;</li> <li>• des dons manuels et aides privées que l'association peut recevoir ;</li> <li>• de toute autre ressource non interdite par les lois et règlements en vigueur. »</li> </ul>	<p>Les ressources de l'association sont constituées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des cotisations annuelles ;</li> <li>• des subventions publiques ;</li> <li>• des dons manuels et aides privées que l'association peut recevoir ;</li> <li>• de toute autre ressource non interdite par les lois et règlements en vigueur ;</li> <li>• <b><u>de la vente de boisson alcoolisées.</u></b></li> </ul>